

EXTERNAT EN INHALOTHÉRAPIE

FORMULAIRE D'ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

Afin d'être admis(e) à l'externat en inhalothérapie, l'étudiant(e) doit avoir réussi avec succès, depuis moins de vingt mois, tous les cours de sa 2^e année dans le programme d'étude en Techniques d'inhalothérapie de l'un des collèges québécois et produire à l'Ordre une attestation émise par l'établissement qui a retenu ses services.

IMPORTANT : L'externe est responsable de s'assurer de sa conformité avec les dispositions du règlement. **Il est interdit et illégal** qu'un externat se poursuive au-delà d'une durée de 20 mois, suivant la date où l'étudiant a complété avec succès tous les cours des 2 premières années du programme d'études collégiales en inhalothérapie.

PARTIE I : À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

Nom, prénom : _____

Code permanent : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

2^e année terminée et réussie en date du : _____

Établissement d'enseignement : _____

PARTIE II : À REMPLIR PAR UN REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'employeur pour l'externat : _____

Par la présente, je confirme que _____

est un(e) étudiant(e) au programme d'étude en Techniques d'inhalothérapie dont
notre établissement a retenu les services à partir du : _____

Date du début du programme d'intégration : _____

Nom du représentant de l'établissement dûment mandaté pour remplir ce
formulaire : _____

Signature : _____ Date : _____



Enregistrer le document et le retourner par courriel à
l'adresse suivante : adjointe.juridique@opiQ.qc.ca